

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU - REUNION DU 27 février 2026 en MAIRIE à 18h00

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard FAVIER, Maire

Présents : ALVES Pierrette, COMBEMOREL Sophie, DESAUNOIS Frédérique, FAVIER Bernard, FONTENIL Michel, GIRAUD Patrice, GOURDY Agnès, GOUYON Gilles, LECUYER Lionel, MOURLON Gérard, RENARD Alexis, GRENAT Claude

Absents excusés : BAGNAUD Marie-Claude, LORANS Florine

I - Lecture du Compte rendu du dernier conseil du 19 décembre 2025

Madame DESAUNOIS Frédérique a été élue secrétaire

Conseil Municipal

II – Compte rendu des décisions

DÉCISION DU MAIRE N° 2025-11

Décision de virements de crédits 02 – 2025 – Budget communal – Exercice 2025 : Relative à la fongibilité des crédits – Exercice 2025

Le Maire de la Commune de Saint-Priest-des-Champs,

Vu la délibération n° 2025/03/05 en date du 11 avril 2025 autorisant le Maire à procéder à des virements de crédits au titre de la fongibilité des crédits, dans la limite du taux maximal réglementaire fixé à **7,5 % des dépenses réelles de chaque section, hors dépenses de personnel** ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits entre chapitres afin d'assurer la bonne exécution du budget 2025 ;

Considérant que les mouvements de crédits opérés par la présente décision s'inscrivent dans la limite de **7,5 % des dépenses réelles de la section concernée, hors chapitre 012 – charges de personnel**, conformément à la réglementation en vigueur ;

DÉCIDE : Article 1 – Objet

Il est procédé, pour l'exercice budgétaire 2025, à des virements de crédits entre chapitres budgétaires dans le cadre du dispositif de fongibilité des crédits prévu par la nomenclature M57, dans la limite de **7,5 % des dépenses réelles de chaque section, hors dépenses de personnel**.

Article 2 – Mouvements de crédits

Les virements de crédits sont arrêtés conformément au tableau ci-après :

INTITULES DE S COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Alimentation	60623(011)	61,70		
Dot. amort. et prov. Charges de fonct.			681(68)	61,70
DEPENSES- FONCTIONNEMENT		61,70		61,70

III – Ordre du Jour

1) Petit patrimoine bâti

Monsieur le Maire a exposé que depuis 2019 la Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy et les communes du territoire soutiennent l'action d'insertion portée par Combrailles Entreprendre, notamment à travers l'atelier chantier d'insertion « La Remaille ». Il indique que près de 70 chantiers ont été réalisés sur 30 communes et que le modèle de financement a évolué passant d'une prose en charge intégrale par l'intercommunalité à une répartition à parts égales entre la communauté de communes et les communes bénéficiaires.

Il s'agit de sécuriser et clarifier ce fonctionnement par la création d'une entente administrative. Cette entente vise à formaliser les modalités de collaboration :

- Rôle de la communauté de communes au titre de ses compétences sociales et touristiques ;
- Rôle des communes, responsables de leur patrimoine communal et volontaires pour proposer des supports d'activité au chantier ;
- Modalités financières et de gouvernance.

L'entente prendra effet après délibérations concordantes des collectivités membres et s'inscrira dans la durée de la convention d'objectifs liant Combrailles Entreprendre à l'intercommunalité. Elle pourra être prolongée en cas de reconduction de cette convention. Toute évolution fera l'objet d'un avenant examiné en conférence de l'entente, puis soumis à délibérations concordantes de l'ensemble des assemblées.

Monsieur FAVIER demande au Conseil de se prononcer sur cette adhésion à cette entente administrative.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande.

2) Convention de stérilisation APA 63

Monsieur le maire indique que l'association protectrice des animaux 63 propose de renouveler la convention dans le cadre de la gestion des chats libres sur le territoire communal. Une convention de stérilisation des chats libres est proposée à notre collectivité. Cette convention a pour objectif de réguler la population féline de manière éthique et responsable afin de limiter les nuisances et de garantir le bien-être animal.

Désignation	Tarif en € par chat	Tarif en € par chat	Tarif en € par chat
	Moins de 5 chats	De 5 à 10 chats	Plus de 10 chats
Males (test FIV/Felv + tatouage + castration)	20	15	10
Femelles (test FIV/Felv + tatouage + stérilisation)	40	30	20

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion ou non à cette convention.

Le Conseil municipal refuse cette adhésion à l'unanimité.

3) Bail commercial Epicerie

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune est propriétaire, conjointement avec l'Établissement Public Foncier EPF Smaf, du bâtiment cadastré section AB n°109, 110 et 111.

Une procédure de rétrocession entre l'EPF Smaf et la commune est actuellement en cours, afin de permettre à la commune de devenir pleinement propriétaire de l'ensemble immobilier concerné.

Dans le cadre de la valorisation de ce bien communal et du maintien d'un service de proximité au sein de la commune, il est proposé de conclure un bail commercial avec la société **Les Epicuriens**, en vue de l'exploitation d'un commerce rural de type « multiple rural – épicerie ».

Le bâtiment est conforme à la réglementation en vigueur relative à l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

Les diagnostics obligatoires seront réalisés préalablement à la signature du bail, à savoir :

- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Constat de risque d'exposition au plomb
- Diagnostic amiante

Principales caractéristiques du bail envisagé :

- **Nature du bail** : Bail commercial
- **Durée** : 9 années
- **Activité autorisée** : Commerce de type multiple rural – épicerie
- **Montant du loyer** : 450 € HT mensuels

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Finaliser la rétrocession du bien avec l'EPF SMAF ;
- Conclure et signer le bail commercial avec la société Les Epicuriens ;
- Signer tout document afférent à cette opération

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la finalisation de la rétrocession du bien avec l'EPF, de conclure et signer le bail commercial avec Les Epicuriens et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Il est proposé également, une fois que le commerce sera ouvert, d'organiser à l'occasion d'une journée une inauguration non officielle afin de mettre en lumière le commerce nouvellement installé.

4) Indivision CONVERS / GIRAUDET / ACHON

Monsieur le Maire indique que le Conseil doit se prononcer sur la parcelle cadastrée section AB n°115, actuellement en indivision entre plusieurs copropriétaires privés (GIRAUDET Stéphanie / GIRAUDET Christine / GIRAUDET Jean-Claude / ACHON Séverine / CONVERS Sandrine). Il indique que les coindivisaires ont manifesté leur intention de céder leurs droits au profit de la commune, conformément au plan présenté.

L'enjeu de la délibération est donc d'autoriser la commune à recevoir la cession des quotes-parts détenues par les propriétaires indivisaires, afin de devenir pleinement propriétaire de la parcelle AB115.

Monsieur le Maire indique que la délibération portera donc sur l'accord du Conseil municipal pour accepter cette cession, ainsi que sur l'autorisation donnée au Maire pour signer les actes correspondants, étant précisé que les modalités financières et les frais d'acte seront définis dans l'acte notarié.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la cession de cette indivision au profit de la commune. Il est ajouté que Monsieur le Maire rencontre une nouvelle fois sur place l'ensemble des coindivisaires afin de s'assurer de leur accord collectif à céder la parcelle AB115.

5) Vente domaine public Gandichoux

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame THOMAS Marcelle, propriétaire de la parcelles YE n°60 au lieudit Gandichoux, a formulé une demande d'acquisition d'une portion du domaine public communal jouxtant sa propriété et la propriété de la SCI ARCADIA cadastrée YE 137.

Après examen du plan présenté, l'emprise concernée ne semble plus affectée à un usage direct du public et ne compromet ni la circulation, ni les accès, ni les intérêts communaux. Dans ces conditions, la cession peut être envisagée, sous réserve du respect de la procédure préalable de déclassement du domaine public, afin d'intégrer cette portion dans le domaine privé de la commune.

La délibération aurait donc pour objet :

- De constater la désaffectation du bien et d'engager son déclassement ;
- D'autoriser la cession au profit de la demanderesse ;
- De préciser que l'ensemble des frais liés à l'opération — notamment le bornage par géomètre, les frais d'acte notarié et plus généralement tous les frais afférents à la régularisation foncière — seront intégralement supportés par le demandeur.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de vente.

A l'unanimité, le conseil approuve cette vente.

6) Lignes de gestion

Monsieur le Maire indique que les lignes directrices de gestion de la collectivité arrivant à échéance, il convient de procéder à leur renouvellement. Il indique que ces lignes fixent le cadre de notre politique de gestion des ressources humaines, notamment en matière d'avancement, de promotion et d'évolution professionnelle des agents, dans un souci de transparence, d'équité et de sécurisation juridique.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement des lignes directrices de gestion pour la période à venir.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de ces lignes.

7) Voirie forestière – Programme et autorisations

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la gestion durable et de la valorisation du patrimoine forestier communal, la commune souhaite engager un programme d'amélioration de la voirie forestière sur plusieurs secteurs stratégiques :

- la Forêt du Bourg,
- la Forêt de Redon Beaufessoux – secteur « tir aux pigeons »,
- la Forêt du Bladeix - Blanquet
- la Forêt de Vernadel.

Ces massifs constituent un élément structurant du patrimoine communal, tant du point de vue sylvicole qu'économique et environnemental.

Les opérations envisagées portent notamment sur :

- la remise en état et l'amélioration de pistes forestières existantes ;
- la sécurisation des accès pour les engins d'exploitation ;
- des travaux de reprofilage, de drainage et d'empierrement lorsque cela est nécessaire.

Les plans des secteurs concernés ainsi que les devis estimatifs correspondants seront présentés en séance. Ces éléments permettent d'apprécier la consistance technique des travaux et leur impact financier prévisionnel.

Monsieur le maire annonce que l'objectif de ce point n'est plus uniquement informatif : il s'agit désormais pour le Conseil municipal :

- d'approuver le principe de réalisation de ces travaux d'amélioration de la voirie forestière ;
- de valider le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle ;
- d'autoriser le Maire à engager les démarches administratives nécessaires ;
- d'autoriser le dépôt des demandes de subventions mobilisables (Département, Région, État, dispositifs forestiers) ;

Après interrogation, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces travaux de voiries forestières et d'autoriser Monsieur le maire à engager les démarches administratives.

8) Dossier amendes de police 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune souhaite déposer, au titre de la programmation 2026 des amendes de police, un dossier de demande de subvention relatif à la sécurisation des déplacements piétons entre l'ADAPEI et le centre-bourg.

Il est rappelé que cet axe est régulièrement emprunté par des usagers vulnérables, notamment des personnes en situation de handicap, des accompagnants et des riverains. À ce jour, le cheminement existant ne présente pas des conditions satisfaisantes en matière de largeur, de sécurisation et de lisibilité des circulations douces.

L'opération projetée comprend :

- l'élargissement du trottoir existant sur environ 100 mètres linéaires ;
- la pose de bordures type T2 ;
- la création d'un accotement en bicouche coloré afin d'améliorer la visibilité du cheminement ;
- la pose de 12 potelets de protection en bois autoclave ;
- la réalisation du marquage horizontal : lignes de rive, création d'un passage piéton et pictogrammes réglementaires.

Le montant global estimatif de l'opération s'élève à 30 450 € HT soit 36 540 € TTC

Il est proposé de réaliser l'opération en deux tranches :

- Tranche 1 : 15 304 €
- Tranche 2 : 15 146 € HT (correspondant au solde de l'opération)

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- d'approuver le projet d'aménagement tel que présenté ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

A l'unanimité, le conseil valide la programmation de ce dossier d'amendes de police 2026 et autorise de fait Monsieur le Maire à déposer et signe tous les documents relatifs à ce dossier.

9) Voyage école

Monsieur le Maire indique que la classe de Madame GUENAULT organise un voyage scolaire du 30 mars au 2 avril. L'école conjointement avec l'association des parents d'élèves, demandent une participation de la commune afin de contribuer au financement de ce voyage.

Selon le budget prévisionnel donné par Madame GENAULT, il serait demandé une participation de la commune à hauteur de 2000€ comprenant :

- Le voyage à Paris hors trajet de l'école jusqu'à la gare de Riom ≈ 1500€
- Le trajet en autocar de (Saint-Priest-des-Champs à la gare aller/retour) = 495€

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil municipal sur le financement de ce voyage. L'ensemble du Conseil municipal se dit favorable à l'unanimité à aider financièrement l'école pour ce voyage et se réjouit que ce voyage puisse être organisé pour les élèves de la commune de Saint-Priest-des-Champs soulignant qu'il y avait longtemps qu'un voyage n'avait pas été organisé au sein de l'école.

10) Avenant EGALIM / tarification solidaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est engagée dans le dispositif de tarification sociale des cantines scolaires, permettant aux familles éligibles de bénéficier d'un repas à 1 euro.

Il est exposé au Conseil municipal qu'un avenant à la convention initiale est proposé. Cet avenant vise à intégrer le bonus « EGALIM », mis en place afin d'encourager l'approvisionnement en produits de qualité, durables et bio conformément aux objectifs de la loi. Cet avenant permettra à la commune de bénéficier d'une bonification supplémentaire d'1 euro par repas servi dans le cadre de la tarification sociale à 1 €, sous réserve du respect des critères fixés par l'État en matière d'approvisionnement durable.

Cette bonification viendra s'ajouter à l'aide déjà perçue au titre du dispositif de base, améliorant ainsi l'équilibre financier du service de restauration scolaire, tout en confortant l'engagement communal en faveur d'une alimentation de qualité.

Monsieur le Maire propose alors au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de l'avenant à la convention relative à la tarification sociale des cantines ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de signer l'avenant à cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à le faire.

11) Travaux d'enfouissement réseaux télécoms – Aménagement BT place du bourg

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux télécoms, il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le territoire d'énergie Puy-de-Dôme – LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la sur largeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à **1 243,2 € H.T.**, soit **1 491,84 € T.T.C.**
- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de **1 600 € H.T.**, soit **1 920,00 € T.T.C.** à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange.
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du

câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Il est demandé au conseil:

- D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire.
- De prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à **1 243,2 € H.T.**, soit **1 491,84 € T.T.C.**
- De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à **1 600 € H.T.** soit **1 920,00 T.T.C.** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser un acompte de 60 % à l'établissement de l'ordre de service valant bon de commande des travaux à l'entreprise et le complément, après réajustement en fonction du relevé métré définitif à la fin des travaux, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.
- De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Le Conseil approuve à l'unanimité cet avant-projet d'enfouissement, la participation financière de la commune et d'autoriser la signature des différents documents afférents à ce projet.

III – Gestion du Personnel :

Monsieur le Maire demande au Conseil son avis pour un renfort voirie pour la saison printemps /été. Il est répondu qu'il faudra veiller aux heures des différentes agentes sur cette période.

IV- Questions diverses

- Monsieur FAVIER demande aux conseillers la répartition souhaitée par chacun pour la tenue du bureau de vote des élections du 15 mars. Le tableau sera adressé aux élus pour rappel par le secrétariat.

IV- Tour de table

Madame Sophie COMBEMOREL indique que monsieur SAUVAT souhaiterait un miroir vers chez lui ou alors mettre la circulation à sens unique.

Monsieur Patrice GIRAUD demande à ce que les panneaux ADAPEI soient posés route des fades.

Madame Pierrette ALVES indique qu'il restera au futur conseil à préparer l'animation de l'arbre de Noël.

V – Rapport des comités consultatifs et syndicats

Sur la partie voirie : L'assemblée générale du SIV sera le 09/03/2026

Sur la partie bâtiments communaux : le toit de l'ancienne poste est terminé. Le T4 de la boulangerie est reloué et les travaux dans les communs des logements de la boulangerie ont été achevés (pose de lambris et remise à jour

Conseil Municipal du 27/02/2026

de la peinture dans le hall). L'OPHIS a lancé une consultation pour la construction de 5 logements route des fades durant le mois de mars et avril. Le parquet de la salle des fêtes est fini de poser ; il reste à le poncer et le vitrifier.

Sur le matériel communal : La tondeuse devra être révisée, une demande de prix sera faite pour une débroussailleuse tractée ou autoportée.

Sur la partie école / cantine : Après réunion de la commission des menus, la cuisinière a fait part de son souhait de changer le four. Des devis sont en cours. La charte de vie de la cantine a été finalisée durant cette commission et des essais sont en cours pour que les enfants soient plus apaisés durant le temps du repas avec la mise en place d'un moment de récréation avant de rejoindre la salle de déjeuner. Le financement de celui-ci doit être étudié, Mme Desauois se charge de cette recherche et présentera cela au prochain conseil.

Sur la partie budget : il était prévu de voter le Compte financier unique mais une panne générale de la DGFIP a bloqué la possibilité d'envoyer les flux correspondants ; le rétablissement est prévu courant de semaine prochaine.

Sur Sioule et Morge : Réunion le 28/02/2026

Sur la Communauté de communes : Compte administratif est à voter et le budget est prévu pour le vote le 12/03/2026.

Le conseil prend fin à 20h00.